

ENGINS AGRICOLES QUEL PERMIS ? QUEL ÂGE ?



L'engin est rattaché à ?

- Une exploitation agricole
- Une exploitation forestière
- Une entreprise de travaux agricoles
- Une coopérative d'utilisation de matériels agricoles



L'usage est agricole ?

- Un concessionnaire agricole
- Une entreprise de travaux publics
- Un employé communal



Le permis B suffit

Pour conduire les engins agricoles sur la voie publique en respectant les règles relatives aux groupes A et B liées aux dimensions

Je dois être titulaire d'un permis B, C ou F

Pour conduire les engins agricoles sur la voie publique en respectant les règles relatives aux groupes A et B

J'ai 18 ans et le permis B ?



À partir de 16 ans et sans permis de conduire, si je suis salarié, stagiaire, conjoint collaborateur ou aide familial (hors retraité agricole)...

Je peux conduire sur la voie publique

- Un ensemble hors gabarit routier (>2,55 large et/ou > 18m long)
- Un ensemble double remorques
- Une remorque transportant du personnel
- Un véhicule sans cabine
- Une ensileuse
- Une moissonneuse
- Un télescopique
- Une machine dite « dangereuse »



Je peux conduire sur la voie publique

Un ensemble roulant qui entre dans le gabarit routier (<2,55m large et/ou 18m long)



Je ne peux pas conduire

- Un ensemble double-remorques
- Une remorque transportant du personnel
- Un véhicule sans cabine
- Une ensileuse
- Une moissonneuse
- Un télescopique
- Une machine dite « dangereuse »